SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois d'octobre à vingt heures le conseil municipal de Marcé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire du Conseil Municipal, sous la Présidence de M Marc SOREAU, Maire de Marcé.

Etaient présents

NOMS et Prénoms	Signatures	Observations
SOREAU Marc	X	
GERLAND Julien	X	
MARBACHER Emmanuelle	X	
VERGER Mickaël	X	Arrivé à 20h32
VOISIN Pierrette	X	
SAGE Anthony	X	
DAINVAUX Justine	X	
POUPLIN Thierry	X	
REMIAT Guillaume		Absent
HAMELIN Mylène	X	Arrivée à 20h24
MONCHO Carine	X	
LEMEUNIER Quiterie	X	Arrivée à 21h05
ALZI Bryan	X	
PAUZET Guy	X	
LESSIAU Flavie	X	

Secrétaire de séance : M. Gerland Julien

La séance est ouverte à 20h00

Observations au compte rendu de la dernière réunion :

Néant.

1 Demande de Subventions de l'association Jeunes Sapeurs Pompier les ailes du loir.

M. Gerland et Mme Voisin quittent la salle de conseil le temps des débats.

Une présentation de dossier de subvention est faite. Son caractère d'intérêt général est mis en avant : l'association cherche à soutenir l'engagement citoyen des jeunes.

L'association fait appel aux communes du territoire dans le but d'obtenir des fonds pour se fournir en matériel opérationnel. Il est souligné que 4 jeunes de Marcé en sont membres.

Échanges et questions

Des débats ont lieu sur le montant de la subvention à allouer. M. le Maire propose un montant de 37 euros par membre marcéens mineurs qui est la règle de la commune, des débats ont lieu sur la possibilité d'augmenter cette enveloppe.

20h24 Arrivée de Mme Hamelin

Le Conseil municipal souligne que la prochaine fois une personne de l'association pourrait venir physiquement se présenter.

Délibération et vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité 10 voies pour pour décide de donner une enveloppe minimum de 37 euros par membre de moins de 18 ans.

Un second vote a lieu afin d'envisager l'augmentation de ce montant.

Le vote maintient le même montant (37 euros par membre marcéen et mineur) à 7 voix pour et 3 abstentions.

2 Rapport annuel 2026 sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'assainissement

Le Conseil municipal étudie la présentation du rapport annuel 2026 sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'assainissement.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

20h34 Arrivée de VERGER Mikael

3 Convention « Semaine Bleue » avec le CCAS de Jarzé Villages

Le Conseil municipal est informé du projet de convention relatif à l'organisation de la Semaine Bleue, en partenariat avec le CCAS de Jarzé Villages.
La convention prévoit notamment les modalités de remboursement des frais engendrés par la participation des habitants de Marcé à la séance de cinema du 11/10/2026.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 13 voix pour cette convention

4 Projet de règlement d'attribution des aides sociales communales

La commission Action sociale de la commune présente au Conseil municipal le projet de règlement relatif à l'attribution des aides sociales communales.
Une modification est apportée au 3 ème point de l'article 2, avec la modification de la formulation : « Et ayant effectué les démarches nécessaires pour faire valoir leurs droits auprès des organismes compétents. » devient « s'engageant à effectuer les démarches ».

Concernant l'article 3, il est également précisé que le Maire ou son représentant en cas d'absence de ce dernier sont habilités à intervenir dans le cadre prévu par le règlement.
Après présentation et échanges, le Conseil municipal vote à 13 voix pour le règlement d'attribution des aides sociales communales.
21h05 Arrivée de LEMEUNIER Quiterie

AUTRES INFORMATIONS et questions diverses

4 Question concernant Podeliha

M. le Maire a été contacté par Podeliha pour envisager le début des travaux des 2 lots rue des coquelicots du

5 Lotissement de la Vieille Cour

Concernant la date d'achat du terrain, elle est fixée au 16 octobre 2026.

6 Marcé Info et site Intramuros

M. Verger et d'autres membres du Conseil finalisent la sortie du prochain numéro du Marcé Info.
Mme Lemeunier engage une réflexion concernant le site internet de la commune, afin de l'améliorer et de le développer.

7 Travaux du pôle enfance

M. Gerland fait un point sur les travaux de la cour du pôle enfance. Afin d'améliorer l'espace de jeu des enfants et de limiter l'impact des aléas pluvieux, les travaux sont prévus du 19/10/2026 au 23/10/2026
Des aménagements sont envisagés afin de favoriser les infiltrations d'eau et d'en améliorer son écoulement.

8 Contournement de Seiches-sur-le-Loir

Le projet de contournement de Seiches-sur-le-Loir est évoqué. Il est indiqué que la commune de Marcé ne devrait pas être impactée par le projet avant le début de l'année 2027. La route ne serait alors fermée que sur 15 jours.

9 Bornes de recharge

Un point d'information est fait concernant la possibilité d'obtenir des bornes de recharge portées à l'aide du SIEMEL.

10 Sécurité des enfants sur la route

Certains élus évoquent des comportements dangereux de jeunes enfants qui semblent sans surveillance dans les rues communales, à des horaires inappropriés.

Il est proposé de sensibiliser et informer les parents concernés.

11. Retrait et gonflement d'argile

Un échange est engagé sur les conséquences du retrait et gonflement de l'argile.

Il est proposé de diffuser dans Marcé Info des informations et recommandations pour les habitants concernant d'éventuels dommages subis, ainsi que plus largement les catastrophes et risques naturels.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 3 novembre à 20h30. L'association Mobil'idée sera présente en première partie de réunion pour une présentation de ses activités.

Une réunion bilan des 6 premiers mois du maire est prévu le lundi 16 novembre.

Le conseil municipal suivant celui de novembre se tiendra le 7 décembre à 20h.

Enfin, une soirée élus-agents est prévue le 14 décembre.

Clôture de la séance

L'ordre du jour et les différents points d'information étant épuisés, la séance est levée à 22h00.

Signature du Secrétaire de séance :

